

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :

44

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 2 décembre 2020
Convocation faite
Le 18 novembre 2020**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mardi vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (jusqu'au point n° 2020-11-259), M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Éric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2020-11-260, pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, M. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{me} Laetitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

**2020-11-264 Approbation des tarifs de mise en vente des
composteurs individuels pour les usagers dans le cadre
de la convention avec Valodéa**

Vu sa délibération n° 2002-07-136 du 31 juillet 2002, mettant en place sur le territoire communautaire, un programme de compostage individuel,

Vu sa délibération n° 2019-12-267 du 3 décembre 2019, approuvant la participation de la Communauté au groupement de commande pour la fourniture de composteurs en bois, en lien avec Valodéa,

Considérant que la participation de Valodéa est soumise à la condition que les usagers paient 25 % minimum du prix des composteurs,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **fixe** les tarifs suivants pour la vente de composteurs dans la cadre du groupement de commande :

Composteurs	Prix en € HT et € TTC	Valodéa Participation 25 % du prix HT en €	Participation proposée pour l'utilisateur en € HT et € TTC	Participation pour l'utilisateur en % sur le HT	Participation CCARM Montant en € TTC	Participation de la CCARM en % sur le HT
BOIS 400 I	43,75 € HT soit 52,50 € TTC	10,94	12,50 € HT soit 15 € TTC	28,57 %	26,26	46,42%
PLASTIQUE 400 I	34,96 € HT soit 41,95 € TTC	8,74	12,50 € HT soit 15 € TTC	35,76 %	18,21	39,24%
BOIS 600 I	54,15 € HT soit 64,98 € TTC	13,54	25 € HT soit 30 € TTC	46,17 %	21,44	28,82%
PLASTIQUE 600 I	54,77 € HT soit 65,72 € TTC	13,69	25 € HT soit 30 € TTC	45,65 %	22,03	29,37%
LOMBRICOMPOSTEURS	60,80 € HT soit 72,96 € TTC	15,20	30 € HT soit 36 € TTC	47,97 %	21,76	27,03%
BIOSEAUX	2,64 € HT soit 3,17 € TTC	0,66	1,50 € HT soit 1,80 € TTC	56,78 %	0,71	18,30%

* **décide** d'appliquer ces tarifs dès que les premières commandes issues de ce groupement seront livrées.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

